



RÉSEAU SANTÉ  
DE LA SARINE

# Budget 2020

## Message

Villars-sur-Glâne, le 7 novembre 2019

1	Table des matières	
2	Budget de fonctionnement.....	3
2.1	Charges .....	4
2.2	Recettes.....	6
2.3	Récapitulatif des participations communales.....	6
2.3.1	Augmentation des participations communales par rapport au budget 2019 .....	6
2.3.2	Evolution des participations communales .....	7
2.4	Administration générale (rubrique 0).....	10
2.5	HMS et Foyer de jour (rubrique 41) .....	11
2.5.1	Information.....	11
2.5.2	Analyse des comptes .....	12
2.6	Service d'Aide et soins à domicile (rubrique 421).....	13
2.6.1	Information.....	13
2.6.2	Analyse des comptes .....	14
2.7	Service des ambulances (rubrique 422) .....	15
2.8	Centre de coordination (rubrique 490) .....	19
2.9	PassePartout Sarine (rubrique 533).....	20
2.10	Commission des indemnités forfaitaires (rubrique 579) .....	20
2.11	Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950) .....	21
2.12	Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961).....	21
3	Budget d'investissement.....	22
3.1	Concept communal pour les personnes âgées CHF 40'000 .....	22
3.2	Investissement Software pour le RSS CHF 60'000 .....	23
3.3	Etudes et établissement d'un devis pour la rénovation et l'agrandissement du HMS et de la centrale d'ambulances CHF 3'100'000 .....	24
3.4	Achat d'un véhicule électrique pour le SASDS CHF 40'000 .....	25
3.5	Achat de linge plat pour la Rose d'Automne CHF 30'000 .....	26
3.6	Remplacement et complément matériel de cuisine de la RdA CHF 33'000 .....	26
3.7	Vêtements de travail pour le personnel de la Rose d'Automne CHF 13'000.....	27
3.8	Remplacement matériel d'intubation (5 pièces) pour le SAS CHF 60'000.....	27
3.9	Remplacement de 2 appareils de massage cardiaque pour le SAS CHF 38'500 ...	28
3.10	Achat de 5 pousse-seringues pour le SAS CHF 17'000.....	28
3.11	Achat d'un moniteur pour le MESA 62 pour le SAS CHF 14'200.....	29
4	Conclusions .....	31

## Préambule

Le budget 2020 est le cinquième budget élaboré pour le « Réseau santé de la Sarine ». Nous rappelons qu'il incorpore les entités fusionnées selon les statuts adoptés le 3 juin 2015 par l'Assemblée des délégués. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Fondation pour l'aide et les soins à domicile a en effet été dissoute et intégrée dans le Réseau santé de la Sarine.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services principaux suivants :

- Services transversaux :
  - ⇒ Direction générale
  - ⇒ Finances
  - ⇒ Ressources humaines
  - ⇒ Juridique
  - ⇒ Informatique
  - ⇒ Maintenance et véhicules
- Home médicalisé de la Sarine (HMS) comprenant le Foyer de Jour et la Rose d'Automne (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020)
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
- Service d'Ambulances (SAS)
- Centre de coordination (CC)
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)
- Commission des indemnités forfaitaires (CIF) (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020)

La mise à disposition du personnel du Réseau pour le PassePartout Sarine ainsi que le rattrapage des frais financiers des EMS ont été comptabilisés de manière explicite sans pour autant être considérés comme un service en tant que tel.

L'Assemblée des délégués a approuvé, en date du 25 septembre 2019, l'achat du bâtiment exploitant l'EMS de la fondation de la Rose d'Automne. Pour rappel, l'EMS de la Rose d'Automne présentait des déficits récurrents de l'ordre de CHF 350'000 qui étaient compensés en partie par les recettes issues des appartements protégés appartenant à la fondation de la Rose d'Automne. Lors de l'établissement du plan financier 2019-2023, le RSS avait inscrit une perte de CHF 350'000 pour l'exercice 2020. Comme vous le constaterez dans ce document, grâce aux synergies avec le HMS et les services transversaux du RSS, le résultat 2020 pour la partie EMS de la Rose d'Automne est équilibré. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le personnel de la Rose d'Automne et les résidents sont intégrés dans la structure du Home médicalisé de la Sarine (HMS) en tant qu'unité de soins. Le HMS sera composé de 6 unités de soins dans le bâtiment sis à l'avenue Jean-Paul II 10 et une 7<sup>ème</sup> sise au chemin du Cardinal Journet 4. La Direction générale et le service des finances du RSS proposent de présenter les charges et les recettes de cette nouvelle unité de soins séparément et ceci afin de mieux suivre leur évolution.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) qui est l'évolution naturelle du plan comptable actuellement utilisé par les collectivités publiques suisses, soit le MCH1. Ce plan comptable deviendra obligatoire pour les communes fribourgeoises dès le budget 2021. La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

## 2 Budget de fonctionnement

Alors que les législatures précédentes ont permis de rattraper le déficit historique de lits médicalisés dans le district, la nouvelle stratégie mise en place par le Comité vise à renforcer la prise en charge ambulatoire (aide et soins), moins onéreuse et plus proche des aspirations de la population, et à contenir l'évolution des frais financiers induits par la prise en charge stationnaire (EMS). Comme expliqué dans le cadre du plan financier, cette stratégie présentée lors de l'assemblée des délégués du 29 mai dernier vise à répondre à l'augmentation constante des personnes de plus de 80 ans (3700 en 2013 et plus de 4200 en 2018) par une augmentation ciblée des EPT dans les soins à domicile.

Dans ce cadre, les augmentations (+ CHF 608'000.-) budgétées en 2020 par rapport à 2019 et à facturer aux communes du district s'expliquent pour les raisons suivantes :

- SASDS : augmentation de 3,5 EPT CHF 270'000.
- Commission IF : augmentation des indemnités versées de CHF 400'000.
- SASDS : diminution dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 des participations de l'assurance maladie selon l'ordonnance du Conseil fédéral sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) de 3,6 % CHF 210'000

Parallèlement, le RSS enregistre une diminution des charges imputables aux communes :

- Codems, diminution des charges CHF 304'000.

Globalement, les communes, de manière indirecte, peuvent compenser cette augmentation de charges de CHF 608'000 par une diminution de la facture concernant la participation des communes aux frais d'accompagnement et aux frais résiduels des soins dans les EMS (rubrique comptable 410.351.00) facturés par l'Etat. Selon les informations reçues de la part des services de l'Etat, la facture 2020 devrait diminuer de CHF 750'000 pour les communes du district. Cette diminution de charges pour les EMS est due aussi à l'OPAS augmentant la contribution des assurances maladies aux frais des soins dans les EMS de 6,7% (cf. chiffre 2.3.1, ci-dessous). A périmètre constant, soit sans tenir compte de l'évolution de la population et de l'indice de potentiel fiscal entre 2019 et 2020, les communes du district voient ainsi leurs coûts liés à la santé restés stables entre 2019 et 2020.

## 2.1 Charges

Les charges du Réseau sont réparties comme suit :

	<b>Budget 2020</b>	<b>%</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>%</b>
Charge de personnel	30 251 500	61.52	26 738 200	59.47
Autres charges d'exploitation	3 945 900	8.02	3 434 100	7.64
Amortissements et frais financiers propres aux activités du RSS	1 171 500	2.38	1 248 200	2.78
Frais financiers CODEMS et rattrapage financier	9 502 300	19.32	9 640 000	21.44
Indemnités forfaitaires *	4 300 000	8.74	3 900 000	8.67
<b>TOTAL</b>	<b>49 171 200</b>	<b>100.00</b>	<b>44 960 500</b>	<b>100.00</b>

*\* Les indemnités forfaitaires sont intégrées au RSS dès le 1er janvier 2020. Cependant, pour une meilleure comparaison, nous avons inséré le montant de l'année 2019.*

Le tableau ci-dessus démontre que les charges du RSS sont composées principalement de charges liées au personnel et des frais financiers. L'intégration du personnel de la Rose d'Automne au RSS ainsi que l'augmentation des EPT pour le SASDS sont les principales raisons de l'augmentation des charges de personnel. Les charges de personnel sont également influencées par une légère augmentation des charges sociales et par l'octroi d'un palier à une majorité des collaborateurs du RSS. L'octroi d'un palier est une augmentation naturelle selon le système de rémunération de la LPers. Chaque classe salariale est divisée en 20 paliers. En principe chaque collaborateur a le droit à un palier supplémentaire jusqu'à l'obtention du maximum de sa classe. Il est à noter que ce budget ne tient pas compte d'une éventuelle augmentation de l'échelle des traitements qui pourrait être accordée par le Conseil d'Etat usuellement en décembre. Les frais financiers pour la CODEMS et les indemnités forfaitaires découlent de la loi cantonale, le Comité et la direction du RSS ont une influence limitée sur la progression de ces charges.

Le tableau ci-dessous vous permettra de constater les différentes variations d'EPT par service.

Service	Budget 2020	Budget 2019	Budget 2018	Budget 2017
RSS Direction	1.70	1.70	1.70	1.70
RSS Finances	4.50	4.80	4.80	4.40
RSS RH	3.00	3.00	3.00	3.00
RSS juridique	0.80	0.80	0.80	0.50
RSS informatique	1.60	1.60	1.60	1.00
RSS maintenance et véhicules	3.50	3.00	3.00	-
<b>Total RSS</b>	<b>15.10</b>	<b>14.90</b>	<b>14.90</b>	<b>10.60</b>
HMS direction admin	0.75	0.75	0.75	0.75
HMS soins	75.15	74.43	74.68	77.20
HMS cuisine	10.60	9.10	9.10	9.60
HMS restaurant	2.45	2.45	2.45	2.45
HMS maintenance	-	-	-	2.00
HMS intendance	11.15	11.15	10.80	11.10
HMS foyer de jour	2.00	2.00	2.00	1.90
HMS secteur Rose d'automne soins	24.10	-	-	-
HMS secteur Rose d'automne intendance	5.90	-	-	-
<b>Total HMS</b>	<b>132.10</b>	<b>99.88</b>	<b>99.78</b>	<b>105.00</b>
SAS direction admin	3.10	2.50	1.60	1.00
SAS évènements particuliers	-	0.50	0.50	-
SAS soins	28.15	28.00	27.70	29.35
<b>Total SAS</b>	<b>31.25</b>	<b>31.00</b>	<b>29.80</b>	<b>30.35</b>
SASDS direction admin	2.60	2.60	2.60	2.20
SASDS soins	104.50	101.00	95.40	91.30
SASDS ergo	2.50	2.50	2.30	1.90
SASDS intendance	0.35	0.35	0.24	0.25
<b>Total SASDS</b>	<b>109.95</b>	<b>106.45</b>	<b>100.54</b>	<b>95.65</b>
Centre de coordination	3.80	3.00	3.00	-
<b>Total centre de coordination</b>	<b>3.80</b>	<b>3.00</b>	<b>3.00</b>	<b>-</b>
CODEMS	-	-	-	1.00
<b>Total CODEMS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.00</b>
<b>RSS total</b>	<b>292.20</b>	<b>255.23</b>	<b>248.02</b>	<b>242.60</b>

Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des apprentis et des civilistes. En 2020, le Réseau emploiera 15 apprentis. Il y a également 5 postes de civilistes qui ont été mis au budget.

L'augmentation de 255.23 à 292.20 EPT est due principalement à l'intégration du personnel de la Rose d'Automne au RSS. Nous vous rappelons que les charges de personnel soignant pour les EMS sont prises totalement en charge par le canton.

## 2.2 Recettes

Les recettes du Réseau sont réparties comme suit :

	Budget 2020	%	Budget 2019	%
Facturation et encaissements des taxes	24 519 600	88.82	20 982 900	87.28
Revenus divers	279 200	1.01	286 000	1.19
Revenus financiers	26 000	0.09	18 500	0.08
Subventions cantonales, encaissements des frais financiers des EMS des districts hors Sarine et refacturation à des tiers	2 781 000	10.07	2 752 600	11.45
<b>TOTAL</b>	<b>27 605 800</b>	<b>100.00</b>	<b>24 040 000</b>	<b>100.00</b>

Les recettes du RSS sont en augmentation de CHF 3'565'800 par rapport au budget 2019. Cette augmentation est due à l'intégration de la Rose d'Automne. En effet, les recettes budgétées pour cette nouvelle unité représentent CHF 3'579'900.

Comme mentionné plus haut, la diminution des tarifs suite à une modification de l'OPAS pour les soins à domicile entraîne un manque à gagner de CHF 210'000 pour le SASDS. Les recettes liées à l'augmentation du nombre de prestations à facturer selon le budget 2020 sont absorbées par cette diminution de tarif.

## 2.3 Récapitulatif des participations communales

### 2.3.1 Augmentation des participations communales par rapport au budget 2019

Par rapport au budget 2019 (RSS + commission des indemnités forfaitaires), le budget 2020 augmente les montants facturés aux communes du district de CHF 608'000 (CHF 21'652'800 pour le budget 2020 par rapport au montant de CHF 21'044'800 figurant au budget 2019).

Cette augmentation conformément à la stratégie arrêtée (cf. ci-dessus) est principalement due au Service d'aide et de soins à domicile ainsi qu'à la Commission des indemnités forfaitaires. L'augmentation totale pour ces deux services est de CHF 880'100. La diminution des frais financiers pour la CODEMS de CHF 304'700 permet de diminuer l'accroissement de la charge pour les communes.

L'augmentation de la participation communale liée au SASDS est due notamment à l'engagement de 3.5 EPT et principalement à une réduction des tarifs qui sera appliquée en

2020. En effet, les modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) du 2 juillet 2019 incluent des ajustements de contributions de l'AOS aux prestations de soins. Le domaine des soins ambulatoires subira une réduction de 3,6 %. Le manque à gagner pour le SASDS est estimé à CHF 210'000. Par contre, les contributions allouées aux EMS seront augmentées de 6,7 %. Cette augmentation ne sera pas visible dans les comptes du RSS. En effet, cette réduction de charges sera allouée au canton. Ce dernier rétrocédera une part aux communes pour un montant estimé à CHF 750'000.

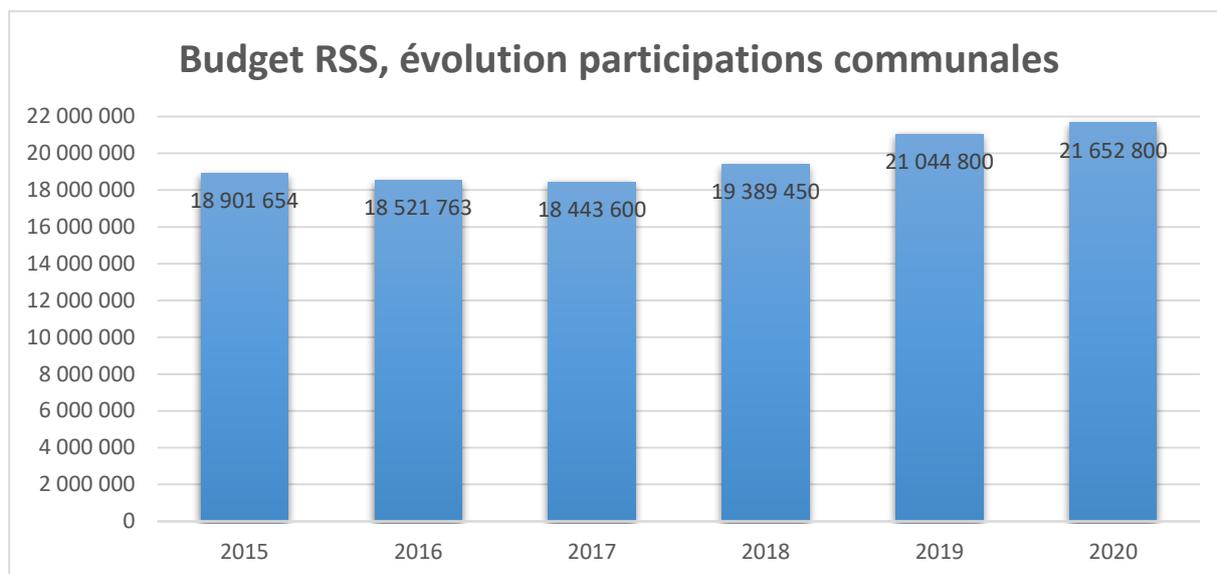
La Commission des indemnités forfaitaires est intégrée dans les états financiers et ceci dès l'exercice 2020. Le paiement des indemnités forfaitaires mis au budget 2019 est de CHF 3'900'000 contre un montant de CHF 4'300'000 pour l'exercice à venir. Cette augmentation est justifiée par les nombreux nouveaux cas présentés à la commission ces dernières années. Le montant de CHF 4'300'000 est basé sur l'état au 30 juin 2019 en tenant compte d'une progression de CHF 100'000.

La CODEMS présente un montant au budget de CHF 304'700 inférieur par rapport à celui de l'année passée. Cette diminution est due à la baisse des taux d'intérêts hypothécaires et à des reports d'investissements.

Malgré l'intégration de la Rose d'Automne, le budget du HMS dégage un bénéfice pour un montant de CHF 87'400. L'augmentation du prix de pension de CHF 103 à CHF 105 par jour a permis de dégager CHF 100'000 de recettes supplémentaires. Sans cette adaptation du prix de pension, le budget du HMS serait légèrement déficitaire. Nous proposons de reporter le résultat positif sur l'exercice suivant. En effet, nous souhaiterions qu'à l'avenir, le HMS soit autonome financièrement et que les reports de résultats bénéficiaires soient utilisés pour absorber d'éventuelles pertes.

### 2.3.2 Evolution des participations communales

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la CODEMS et la Commission des indemnités forfaitaires, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SASDS, le SAS, le Centre de coordination, le PassePartout Sarine, la Commission des indemnités forfaitaires, la CODEMS et le rattrapage des frais financiers des EMS.



Budget	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Différence 2015 -2020
HMS	385 250	161 400	-	-	-	-	<b>-385 250</b>
SASDS	4 159 349	4 246 734	4 295 000	4 683 900	4 960 300	5 418 600	<b>1 259 251</b>
SAS	1 781 300	1 362 350	1 182 300	1 152 900	1 498 100	1 508 500	<b>-272 800</b>
Centre de coordination	-	-	-	412 050	408 300	439 300	<b>439 300</b>
PassePartout Sarine	42 000	40 800	41 200	44 100	57 000	57 300	<b>15 300</b>
Commission IF	2 725 000	3 054 700	3 234 100	3 893 000	4 007 200	4 429 000	<b>1 704 000</b>
CODEMS	9 085 755	8 941 779	8 985 600	8 507 300	9 427 500	9 122 800	<b>37 045</b>
Rattrapage frais financiers	723 000	714 000	705 400	696 200	686 400	677 300	<b>-45 700</b>
<b>Total</b>	<b>18 901 654</b>	<b>18 521 763</b>	<b>18 443 600</b>	<b>19 389 450</b>	<b>21 044 800</b>	<b>21 652 800</b>	<b>2 751 146</b>

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 18'901'654 en 2015 à CHF 21'652'800 en 2020 soit une augmentation de CHF 2'751'146. L'augmentation des salaires, liée au renchérissement de 0.4 % octroyé en 2017 et 0.3 % en 2018 par le Conseil d'Etat, a généré des charges supplémentaires de personnel de CHF 210'000 réparties sur l'ensemble des services du RSS. Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

**HMS (diminution CHF 385'250)** : Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel. Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. La perte 2018 de l'EMS de la Rose d'Automne était de CHF 350'000.

SASDS (augmentation CHF 1'259'251) :

- L'augmentation est liée principalement aux charges de personnel, induites par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, ainsi qu'à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire. Entre le budget 2015 et le budget 2020, le Réseau santé de la Sarine a engagé 21.5 nouveaux EPT.
- Un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) de novembre 2017 concernant le matériel LiMA a entraîné la non-prise en charge d'une grande partie du matériel de soins par les assurances. Le coût résiduel est désormais à payer par les fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile. Ce coût représente une augmentation de CHF 60'000 à la charge du RSS, et ceci, dès l'exercice 2019.
- Une baisse des tarifs suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) engendre un manque à gagner de l'ordre de CHF 210'000; la participation des communes en est donc augmentée pour le même montant. Comme mentionné en point 2.1.1, ce changement de tarif ne devrait pas pénaliser les communes. Ces dernières devraient bénéficier d'une diminution de charges grâce à l'augmentation des tarifs liés aux EMS. Cette diminution de charges ne transitera pas par les comptes du RSS.

SAS (diminution CHF 272'800) : Le budget 2015 était « particulièrement élevé ». Il contenait notamment une charge de leasing pour une nouvelle ambulance qui n'a jamais été achetée. La charge effective en 2015 pour les communes a été de CHF 1'534'314.14. Les exercices 2017 et 2018 sont « moindres » par rapport aux autres années. En effet, il n'y avait pas d'amortissements sur les ambulances, du fait que ces dernières étaient complètement amorties. Dès le budget 2019, des amortissements ont été budgétés pour plus de CHF 100'000. Une nouvelle charge de l'ordre de CHF 106'000 en lien avec le dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs a également été inscrite au budget dès l'année 2019. Sans cette dernière charge, le budget 2020 du SAS est similaire aux chiffres présentés dans le cadre du 1<sup>er</sup> budget du RSS en 2016, et ceci, malgré les augmentations annuelles des charges salariales.

Centre de coordination (nouveau service pour une charge de CHF 439'300) : Le Centre de coordination est un nouveau service qui a vu le jour en 2018. En 2020, ce service emploiera 4 EPT dont 0.8 venant du service des finances et qui sera entièrement refacturé à d'autres services.

PassePartout de la Sarine (augmentation CHF 15'300) : La variation de charge entre 2015 et 2020 est principalement due à la prise en charge par le PassePartout d'une partie des frais des locaux et des charges du HMS pour un montant de CHF 12'000.

Commission IF (augmentation CHF 1'704'00) : Le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation. A titre informatif, il y eu 391 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Le nombre de bénéficiaires est passé à 534 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, soit 143 bénéficiaires supplémentaires en un peu plus de 3 ans.

CODEMS (augmentation CHF 37'045) : Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2015.

Rattrapage des frais financiers (diminution CHF 45'700) : Cette charge est liée à un emprunt qui est amorti de l'ordre de CHF 650'000 chaque année. La charge d'intérêts pour les communes est donc réduite chaque année en fonction de la diminution de la dette.

## 2.4 Administration générale (rubrique 0)

Dès l'exercice comptable 2016, le budget intègre la création des services transversaux qui sont répartis par différents services ou secteurs de charges, alors que dans les budgets des années précédentes (jusqu'en 2015), les charges du personnel administratif étaient intégrées directement dans les différentes comptabilités des entités juridiques autonomes.

La répartition des charges des services transversaux dans les services, via les imputations internes, permet d'avoir une meilleure vision des coûts engendrés par les différentes prestations offertes par le Réseau santé de la Sarine.

Pour permettre de facturer les charges du personnel des services transversaux, une évaluation des répartitions des temps de travail de chaque collaborateur de l'administration a été faite. Le département des RH est réparti en fonction du nombre de collaborateurs des autres services.

Ci-après, nous vous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2020 par rapport au budget 2019 ou méritant des explications.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
0210	Finances	915 000	916 100	-1 100

Le personnel administratif de la Rose d'Automne pour l'équivalent de 0.5 a été intégré au service des finances. Un montant de CHF 18'000 pour un civiliste a été mis au budget pour appuyer le service des finances dans certaines tâches administratives.

A contrario, une personne pour l'équivalent de 0.8 EPT qui travaillait essentiellement pour la commission des indemnités forfaitaires a été transférée dans le centre de coordination.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
0222	Informatique	648 900	625 900	23 000

Pour le budget de fonctionnement du service informatique, l'augmentation des coûts 2020 se justifie principalement par l'intégration des charges informatiques liée à la reprise de la Rose d'Automne.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
0225	Maintenance et véhicules	2 021 400	1 766 600	254 800

Afin d'optimiser les achats du Réseau et dans le but d'avoir une meilleure gestion de nos infrastructures, il a été décidé de créer en 2018 un nouveau service transverse « infrastructures et achats ». Par la suite, ce service a été renommé « maintenance et

véhicules ». En 2018, le montant effectif de CHF 237'121.15 était composé uniquement de charges de personnel, à savoir le salaire du responsable de service pour 4 mois et les salaires des 2 employés de maintenance du HMS. Dès l'exercice 2019, des charges supplémentaires ont été ajoutées à ce service. Les charges en question sont en lien avec les activités du service, à savoir :

- Les travaux d'entretien des bâtiments du HMS et du SAS ;
- Les frais d'électricité, d'eau et de chauffage des bâtiments ;
- La sécurité pour les infrastructures Réseau ;
- L'achat en commun du mobilier et du matériel pour l'ensemble du Réseau (à terme), pour les exercices 2019 et 2020 achat uniquement pour le HMS (y compris Rose d'Automne) ;
- L'achat et la gestion du parc véhicules du HMS et du SASDS.

L'augmentation de CHF 254'800 s'explique principalement par l'intégration des charges d'immeubles, meubles et véhicule de la Rose d'Automne pour un montant de CHF 171'000 ainsi que la reprise à hauteur de 50 % de l'employé de la Rose d'Automne. Le compte 0225.3137.01 « Taxes et redevance radio-TV » pour un montant de CHF 15'000 est à charge de ce service dès l'année 2020. Il figurait dans le service HMS en 2019, ce dernier point justifie également l'augmentation des charges globales du service maintenance et véhicules.

## 2.5 HMS et Foyer de jour (rubrique 41)

### 2.5.1 Information

Il faut rappeler que ce service dans les secteurs soins (rubrique 4120 et 4150 pour la Rose d'Automne), pharmacie (rubrique 4122) et Foyer de jour (rubrique 413) est équilibré au niveau des charges et des produits en fonction des éléments expliqués ci-dessous :

- Frais d'accompagnement et de soins (rubrique 4120/4150)

Les frais d'accompagnement sont les salaires et les charges sociales afférents au personnel nécessaire à l'accompagnement. Ces frais sont pris en charge par l'Etat.

- Frais de pharmacie (rubrique 4122)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les frais LIMA sont pris en charge par l'Etat et les communes, au titre de coût résiduel des soins.

Les montants sont financés par un forfait de CHF 2.20 par journée facturé pour le matériel des groupes 1, 3, 5, 6, 9, 10, 13, 15, 16, 17, 21, 25, 30, 31, 35 et 99.

Le matériel des groupes 14, 23, 24 et 29 est pris en charge sur la base des frais effectifs.

Le système de financement ayant été complètement changé, le chiffre de l'exercice 2018 n'est pas comparable aux budgets 2019 et 2020.

Les autres charges des autres secteurs sont couvertes par les recettes liées au prix de pension selon l'explication ci-dessous :

- Frais de pension (rubrique 4125.4220.00)
  - Le budget « prix de pension » est couvert par les ressources du résident et les prestations complémentaires. S'il y a déficit, il appartient aux communes-membres de l'association d'en supporter le montant.
  - Le prix de pension sert à couvrir les frais d'équipement, d'hébergement et d'administration, les frais de repas principaux et collations, y compris les boissons. Il comprend également les charges salariales relatives à ces différents frais.

Les frais financiers du Home médicalisé de la Sarine sont pris en charge par les communes par l'intermédiaire de la CODEMS (à ne pas confondre avec les frais financiers liés à l'emprunt concernant le rattrapage des frais financiers des EMS selon l'article 35bis des statuts qui sont répertoriés dans la rubrique 961).

De manière globale, la masse salariale annuelle, y compris les charges sociales, a été calculée sur la base des directives du Service de la prévoyance sociale, soit :

- Référence à l'échelle des traitements 2019 ;
  - Octroi d'un palier complet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
  - Aucune indexation prévue lors de l'établissement du présent budget.
- Foyer de jour (rubrique 413)

Principe de financement :

    - Le coût des soins est financé par les assureurs-maladie (forfait OPAS) et les pouvoirs publics (coût résiduel des soins) ;
    - Le coût de l'accompagnement est financé par l'hôte, sous déduction du forfait octroyé par les pouvoirs publics (selon l'article 30 RPMS) ;
    - Le coût d'exploitation est financé par l'hôte ;
    - Les frais financiers sont financés par les associations de communes (LPMA art. 18).
  - Rose d'Automne (rubrique 415)

La Rose d'Automne est au niveau opérationnel complètement intégrée au HMS en tant qu'unité de soins. Pour plus de transparence et un meilleur suivi comptable, la direction a décidé de présenter séparément cette unité dans les états financiers. Cette situation sera rectifiée au plutôt lors de l'établissement du budget 2021 et au plus tard lors de l'intégration des résidents de la Rose d'Automne dans le bâtiment principal du HMS.

Le « résultat » 2020 de la Rose d'Automne devrait être équilibré.

## 2.5.2 Analyse des comptes

Il est prévu un bénéfice de CHF 87'400 au budget 2020 et ceci malgré l'intégration de la Rose d'Automne. Pour rappel, l'EMS de la Rose d'Automne présentait des pertes importantes à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2020 par rapport au budget 2019.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4123	HMS-Cuisine (charges)	1 675 000	1 321 300	353 700
4123	HMS-Cuisine (produits)	-366 900	-	-366 900

L'augmentation des charges de CHF 353'700 est liée à l'engagement de 1.5 EPT ainsi qu'à l'augmentation des charges de marchandises qui sera facturée à « l'unité Rose d'Automne » et aux appartements protégés de la fondation du même nom.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4124	HMS-Restaurant (charges)	370 300	369 400	900
4124	HMS-Restaurant (produits)	-330 000	-331 300	1 300

Un nouveau concept devrait voir le jour permettant une économie de charges. Le but de la direction étant d'équilibrer ce secteur. Il est encore trop tôt pour envisager un effet sur les états financiers 2020, c'est pourquoi les chiffres présentés dans ce budget sont similaires à ceux du budget 2019.

## 2.6 Service d'Aide et soins à domicile (rubrique 421)

### 2.6.1 Information

Le budget du Service d'Aide et de soins à domicile est composé comme suit :

- Service d'Aide et soins à domicile – soins

Les charges de ce secteur sont essentiellement composées des salaires, des charges sociales ainsi que les frais directs pour l'activité.

Les recettes sont composées des facturations OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins), de la facturation des activités d'économie familiale ainsi que de la subvention cantonale. Cette dernière correspond au 30% des coûts du personnel diminué des recettes.

- Service d'Aide et soins à domicile – soins ergothérapie

Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité d'ergothérapie.

- Service d'Aide et soins à domicile – économie familiale

Ce secteur a été dès l'exercice 2019 englobé dans le secteur « soins ».

- Service d'Aide et soins à domicile – direction et administration

Ce secteur enregistre les frais du personnel administratif du service ainsi que l'imputation interne des services transversaux.

- Aide et soins à domicile – charges d'exploitation

Toutes les charges d'exploitation et d'administration hors charges salariales (mis à part le personnel de nettoyage) sont mentionnées dans ce secteur.

## 2.6.2 Analyse des comptes

La part des communes selon le budget 2020 est de CHF 5'418'600 contre CHF 4'960'300 en 2019.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2020 par rapport au budget 2019.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4210.3010	SASDS salaires personnel	9 078 100	8 655 300	422 800

Cette augmentation est liée à l'engagement en 2019 de 2 infirmiers, 1 ASSC, 0.5 diététicienne ainsi qu'aux augmentations standards de salaires (paliers) conformément à la LPers.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4210.3130.01	Honoraires et prestations de tiers, SASDS soins	10 000	50 000	-40 000

Le montant ci-dessus comprend un montant de CHF 10'000 en lien avec les honoraires du Dr Zumbach (RFSM) pour la supervision des activités psychiatriques du service. La différence de CHF 40'000 par rapport à l'exercice précédent est lié aux salaires et charges sociales de deux apprenties facturées par l'intermédiaire de l'école professionnelle Santé-Social ESSG à Posieux, ces dernières ont terminé leur apprentissage en 2019.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4210.4421.01	Evaluations et conseils OPAS 7	675 000	738 000	-63 000
4210.4221.02	Facturation examens et soins OPAS 7	2 042 000	2 141 000	-99 000
4210.4221.03	Facturation soins de base complexe OPAS 7	2 918 000	2 909 000	9 000

Comme mentionné en début de ce message, les modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) du 2 juillet 2019 incluent des ajustements de contributions de l'AOS aux prestations de soins. Le domaine des soins ambulatoires subira une réduction de 3,6 %. Le manque à gagner pour le SASDS est estimé à CHF 210'000. Les

recettes mentionnées ci-dessus sont donc globalement en baisse malgré l'augmentation d'activité.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4210.3130.01	Facturation prestations diététiques	30 000	-	30 000

Il est prévu d'engager une diététicienne au sein du SASDS durant l'année 2020. Le coût de cette personne est intégré dans le compte 4210.3010.15. Le canton participera à hauteur de 30 % aux charges salariales. Le montant ci-dessus représente les recettes estimées pour cette nouvelle activité. Cette nouvelle prestation destinée aux seniors a pour principal objectif d'améliorer et de maintenir l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées en dépistant la dénutrition et en mettant en place des actions concrètes. Cet objectif rejoint un de ceux fixés par la politique cantonale globale de la personne âgée « Senior+ », à savoir l'axe organisationnel D5/AO2 : « Développer l'offre de prestations favorisant le maintien à domicile. »

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4215	SASDS - Direction et administration (charges)	1 083 800	1 126 500	-42 700
4215	SASDS - Direction et administration (produits)	-28 700	-27 700	-1 000

Le SASDS bénéficie grâce à l'intégration de la Rose d'Automne d'une diminution de charges liées aux imputations internes des services transversaux des finances et des RH. Le service des RH qui maintient son effectif à 3 EPT est réparti proportionnellement au nombre d'employés par service.

## 2.7 Service des ambulances (rubrique 422)

Le déficit à charge des communes est de CHF 1'508'500, soit une augmentation de CHF 10'400 par rapport au budget 2019.

Ci-après, nous vous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2020 par rapport au budget 2019 ou méritant des explications.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4220.3010.01	SAS personnel soins	2 702 900	2 637 500	65 400
4220.3130.01	Honoraires et prestations de tiers	-	60 600	-60 600
4221.3010.01	SAS personnel administration	301 200	237 800	63 400
4223.3010.01	SAS personnel administration EVP	-	57 800	-57 800
	<b>TOTAL</b>	<b>3 004 100</b>	<b>2 993 700</b>	<b>10 400</b>

Globalement, la charge salariale est stable et ceci malgré une augmentation de 0.25 EPT.

Le compte 4220.3130.01 enregistrait les étudiants « Medi ». Il n'est pas prévu d'en employer durant l'exercice 2020.

Les tâches administratives « EVP » sont dorénavant exécutées par le personnel administratif du SAS, c'est pourquoi le compte 4223.3010.01 présente un montant de 0 au budget 2020.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4220.3030.02	Honoraires médecins	30 000	20 000	10 000

Le médecin responsable est un poste clé dans le fonctionnement d'un service d'ambulance. Il est le garant de la qualité des soins du service. Il garantit les compétences et les connaissances des ambulanciers par la délégation de gestes techniques et médicaux aux ambulanciers intervenant seuls sur le terrain. Il assure la responsabilité médicale des gestes effectués.

Ce poste requiert une présence minimale, selon les normes qualité IAS (Interassociation de sauvetage) nécessaire au suivi de chaque ambulancier. La majorité des services d'ambulances calcule le besoin de présence à environ 0,2 EPT. A ce jour, le SAS ne dispose que d'une présence restreinte du médecin pour l'encadrement. (- de 0,1 EPT).

Le montant de 20'000.- est donc augmenté à 30'000.- afin de permettre une présence encore minimale, d'environ 0,15 EPT.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4220.3106.02	Matériel d'intervention	40 000	20 000	20 000
4220.3106.03	Matériel à usage unique	50 000	50 000	-

Le matériel d'intervention acheté en 2018 totalisait un montant de CHF 69'654.74. L'exercice 2018 est « une référence » pour une année normale d'exploitation. Une projection à long terme du renouvellement du matériel d'intervention a été faite afin de régulariser les dépenses annuelles de renouvellement et ainsi permettre une stabilité des coûts et une bonne gestion opérationnelle. Le matériel d'intervention doit suivre un renouvellement strict selon les contraintes imposées par les fabricants concernant la sécurité des intervenants ainsi que la

couverture d'assurance en cas de problèmes avec ledit matériel. Ceci explique l'augmentation de CHF 20'000 du compte 4220.3106.02.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4221.3181.01	Pertes sur débiteurs	90 000	80 000	10 000

Dans le cadre de la facturation du service des ambulances aux patients, il n'est actuellement pas possible d'avoir un accord avec les assurances pour le paiement selon le système du tiers payant. Par conséquent, certains patients utilisent le montant reçu de l'assurance à d'autres fins et nous nous retrouvons souvent avec un acte de défaut de biens (ADB) qui ne peut être encaissé.

Dans le cadre de la nouvelle organisation, nous avons évalué comment travailler pour réactiver ces ADB. Un mandat a été donné à la fin de l'année 2015 au Service des Finances de la Ville de Fribourg pour effectuer ce travail. La Ville de Fribourg nous facture un montant de CHF 300 mensuellement pour ces honoraires. Durant l'année 2018, les rachats d'actes de défaut de biens qui nous ont été versés représentent un montant de CHF 11'144.40 auquel il faut retrancher 20% de frais d'encaissement. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019, le montant était de CHF 4'920.00.

	Frais de véhicules	Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4222.3151.32	VW T5 MESA 58	6 000	-	6 000
4222.3151.33	Chevrolet I MESA 54	-	20 000	-20 000
4222.3151.35	VW T5 MESA 57	13 200	13 200	-
4222.3151.36	Chevrolet III MESA 56	31 000	41 500	-10 500
4222.3151.37	Mercedes I MESA 54	31 000	30 000	1 000
4222.3151.38	Mercedes II MESA 55	31 000	30 000	1 000
4222.3151.40	Nouveau MESA 62	13 200	13 200	-
4222.3151.41	Mercedes III MESA 58	15 000	-	15 000
	<b>Total</b>	<b>140 400</b>	<b>147 900</b>	<b>-7 500</b>

Lors de l'établissement du budget 2019, il était prévu que le véhicule Chevrolet I MESA 54 remplacerait le VW T5 MESA 58 en tant que véhicule de réserve. Vu le mauvais état du Chevrolet I, il a été décidé en début d'année 2019 de garder le véhicule VW T5 MESA 58 comme ambulance de réserve. Ce véhicule sera vendu lors de l'arrivée de la nouvelle ambulance en 2020.

L'ambulance Mercedes III MESA 58 (mise au budget d'investissement 2019) sera fonctionnelle dans le deuxième semestre 2020, ce qui explique une demi-charge de CHF 15'000 au budget 2020.

Dès l'arrivée du nouveau véhicule, le Chevrolet III MESA 56 passera en véhicule de transfert et le dernier VW T5 sera utilisé comme véhicule de réserve.



		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4223	Secteur événements particuliers	125 700	201 200	-75 500

Les tâches administratives liées à ce secteur ont été reprises par le personnel administratif du SAS, ce qui explique la diminution des charges de ce secteur.

Comme l'année passée, un montant de CHF 1 par habitant du district de la Sarine a été mis au budget pour la prise en charge par les communes d'un dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs.

## 2.8 Centre de coordination (rubrique 490)

En fonction de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'article 12 donne les compétences suivantes aux Réseaux, dans le domaine de la coordination :

*L'association (de district ou Réseau médico-social du district) :*

- 1) *coordonne l'offre de prestations médico-sociales ;*
- 2) *assure l'information de proximité relative à l'offre de prestations ;*
- 3) *établit les critères d'admission pour les accueils résidentiels de longue durée dans les EMS qu'elle exploite ou qu'elle mandate et valide les demandes individuelles y relatives ;*

Fort de ce constat, la CODEMS a mis en place un groupe de travail dirigé par Mme Rittener regroupant 2 directeurs d'EMS, la cheffe de service de l'aide et soins à domicile et le directeur général du RSS. A l'issue de ces travaux, le groupe de travail a proposé la création d'un nouveau service qui sert d'interface entre les personnes âgées nécessitant des soins et les prestataires du domaine de la santé. Le Centre de coordination est actif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Ses missions sont les suivantes :

- L'information de proximité à la personne âgée, à ses proches et à tous les partenaires du Réseau santé de la Sarine ;
- La vision globale, en temps réel, des disponibilités de tous les établissements du Réseau pour toutes les formes d'accueil (longs et courts séjours) ;
- L'évaluation, l'orientation, la priorisation et le traitement des demandes, selon des critères connus de tous les acteurs ;
- La coordination entre les fournisseurs de prestations ;
- L'évaluation permettant l'ajustement des pratiques et des ressources aux besoins.

Il respecte les bases de la prise en charge en soins gériatriques et place la dignité de la personne âgée au centre de son action. Pour ce faire, il :

- respecte l'auto-détermination de la personne âgée ;
- favorise l'anticipation, l'institutionnalisation au bon moment ;
- respecte l'autonomie des EMS qui restent libres d'accepter ou refuser un placement ;
- agit impartialement envers tous les acteurs ;
- est suivi par un groupe consultatif qui l'accompagne dans son développement.

Le Centre de coordination contribue à diminuer le nombre de jours d'hospitalisation avant le transfert en EMS. Le coût d'une journée d'hospitalisation est estimé à CHF 1'000.

Grâce au Centre de coordination, certains aînés pourraient être maintenus plus longtemps à domicile.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2020 par rapport au budget 2019, ou méritant des explications.

		Budget 2020	Budget 2019	Ecart
4900	Total des charges	505 800	408 300	97 500
4900	Total des produits	-66 500	-	-66 500

L'augmentation des dépenses se décompose comme suit :

- La prise en charge par le Centre de coordination d'une partie des locaux du Quadrant pour CHF 16'000.
- Augmentation des charges de personnel conformément à la LPers pour CHF 8'800.
- Augmentation globale des imputations des services transversaux pour CHF 6'200, principalement les services RH et informatique.
- Transfert d'une employée qui figurait jusqu'à lors dans l'effectif du service des finances pour un montant de CHF 66'500. Les charges pour cette personne sont imputées par la suite en totalité sur d'autres services du RSS (commission IF pour CHF 46'500 et Rose d'Automne pour CHF 20'000). L'opération est donc neutre d'un point de vue financier. La tâche principale de cette employée est le traitement administratif des dossiers de la commission des indemnités forfaitaires et de ce fait elle travaille en étroite collaboration avec le Centre de coordination. Par ailleurs, sa place de travail sera en partie dans les bureaux du Centre de coordination. De plus, la commission des indemnités forfaitaires sera gérée par Madame Morgenthaler dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour ces diverses raisons, il a été décidé que cette personne serait intégrée dans l'effectif du Centre de coordination.

## 2.9 PassePartout Sarine (rubrique 533)

Le Réseau santé de la Sarine met la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du PassePartout et pour planifier les courses de leurs trois véhicules. Cette centrale est ouverte tous les matins de la semaine.

Dès l'exercice 2019, le RSS facture au PassePartout une participation aux loyers et aux frais d'utilisation de l'infrastructure du HMS.

## 2.10 Commission des indemnités forfaitaires (rubrique 579)

Dès l'exercice 2020, la Commission des indemnités forfaitaires est intégrée dans les états financiers du RSS.

Le droit aux indemnités forfaitaires est régi par la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF) du 12 mai 2016 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le montant maximum d'indemnité est fixé à CHF 25.00 par jour. L'évolution financière de ce poste est liée au nombre de demandes ainsi qu'au degré de l'aide apportée. Le nombre de personnes touchant cette aide est en constante évolution.

Le montant des indemnités forfaitaires mis au budget 2019 était de CHF 3'900'000. Le chiffre de CHF 4'300'000 présenté dans le présent budget a été calculé sur la base des chiffres connus au 30 juin 2019 en tenant compte d'une progression de l'ordre de CHF 100'000.

### 2.11 Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950)

La CODEMS a été intégrée au Réseau dès l'exercice 2018. Le montant facturé aux communes sera de CHF 9'122'800 contre CHF 9'427'500 en 2019. Cette diminution est due à la baisse des taux d'intérêts hypothécaires et à des reports d'investissements des EMS ou simplement à des investissements complètement amortis qui n'ont pas encore été remplacés.

### 2.12 Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961)

En 2013, l'ACSMS a effectué un emprunt de CHF 6'500'000 pour la CODEMS qui n'a pas de personnalité juridique. Cet emprunt effectué pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, permet de régler définitivement le décalage de paiement des frais financiers des EMS.

Au 31 décembre 2019, le solde de l'emprunt sera de CHF 1'950'000. Par conséquent, pour 2019, l'amortissement constant sera de CHF 650'000 et les intérêts à 1,4 %, payés trimestriellement, seront de CHF 27'300.

## 3 Budget d'investissement

### 3.1 Concept communal pour les personnes âgées CHF 40'000

Ce projet a été présenté en détail lors des deux dernières assemblées des délégués. Le montant total pour l'établissement de l'étude globale a été fixé à CHF 120'000.--, réparti à raison de CHF 40'000.— par année de 2018 à 2020.

Les montants de CHF 40'000.— votés respectivement en 2018 puis en 2019 correspondaient à l'étape 1 du projet et ont permis :

- Au niveau des acteurs collectifs, d'élaborer un recensement des sites internet des communes du district et des informations qu'ils contiennent, une enquête par questionnaire (online ou papier) auprès des communes et des organisations (associations, etc.) privées, un world café réunissant une soixantaine d'acteurs et actrices (le 16 mai 2019) ainsi qu'une analyse des réponses récoltées ; ses premiers résultats ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire remis au Comité de pilotage le 5 juillet 2019.
- Au niveau des seniors, d'effectuer une enquête par questionnaire (aussi, online ou papier) actuellement en cours ainsi que quatre activités participatives décentralisées. Ces dernières, qui auront lieu dès janvier 2020, permettront de réunir et faire dialoguer les seniors avec des représentant-e-s communaux et institutionnels sur différentes thématiques associées aux objectifs de la LSen.

Le solde, soit un montant de CHF 40'000 doit encore être approuvé par l'assemblée des délégués pour établir la seconde étape ayant les objectifs suivants :

Sur la base des résultats de la première étape, la seconde étape consiste, à soutenir l'élaboration des concepts communaux eux-mêmes. Elle comprend deux phases :

- Formulation avec l'appui du groupe de pilotage d'un **concept de base**, comprenant un ensemble de **lignes d'action**, de **mesures et de bonnes pratiques**, recensées au niveau de la Sarine et complétées à l'échelon de la Suisse et des pays limitrophes, susceptibles d'être intégrées dans les concepts communaux. Ce concept de base sera transmis à la fin juin 2020 à toutes les parties intéressées pour être mis en discussion.
- Élaboration du rapport final dressant le bilan et tirant les enseignements de l'ensemble du processus couvert par le mandat, qui sera remis le 18 décembre 2020.

Ce projet sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

### 3.2 Investissement Software pour le RSS CHF 60'000

Le Réseau santé de la Sarine poursuit la numérisation plus intensive de ses processus permettant une meilleure traçabilité et un partage des informations de manière plus aisée.

Dans le montant total ci-dessus, il y a un premier projet pour un montant total de CHF 27'500 concernant le service RH.

Afin de poursuivre le développement des processus et l'organisation RH visant à une gestion sans papier du service, nous souhaitons informatiser le recrutement et la gestion des dossiers du personnel. Pour ce faire, nous proposons d'acquérir 2 nouveaux modules du Logiciel Therefore de chez Canon.

A savoir, le RSS utilise déjà Therefore connecté à Opale bluePearl. Therefore est le logiciel de gestion documentaire et permet d'archiver et de visualiser la facturation du RSS.

Le RSS diffuse une trentaine de postes à repourvoir et traite environ 2000 candidatures par année. Le module recrutement permettra aux candidats de déposer leurs dossiers en ligne. Un workflow permettra aux chefs de service et au service RH de suivre conjointement les différentes étapes du processus recrutement par candidat. Ce module permettra une réduction de temps conséquente dans le traitement et les réponses données aux candidats.

La dématérialisation des dossiers du personnel permettra une réduction du temps investi dans le classement et la recherche de documents et encore la traçabilité des modifications de ces derniers. Elle permettra aussi une grande diminution des impressions papier et photocopies et de standardiser les processus métier.

Pour ces deux projets, le service RH propose d'utiliser une solution informatique déjà existante et qui sera adaptée au matériel déjà utilisé par le service (imprimante-scanner, licences).

Un second montant de CHF 14'500 concerne le développement de notre logiciel métier Carefolio que ce soit auprès du HMS que de l'aide et soins à domicile. Pour permettre d'offrir un nouveau service de diététicienne, nous devons développer le logiciel et surtout le lien avec le logiciel de facturation « Opale » permettant d'automatiser, à l'instar de toutes les prestations fournies au sein du service de l'aide et soins à domicile, la facturation au client des prestations fournies par ce service. Le solde est prévu pour permettre de disposer et de pouvoir saisir des prestations sur les smartphones au sein du HMS dans l'application Carefolio.

Un troisième montant de CHF 10'000 est destiné à améliorer notre logiciel Wedo pour le suivi des demandes de places en EMS permettant autant au Centre de coordination qu'aux 11 EMS du district de pouvoir interagir ensemble sur les différentes demandes. Les améliorations sont les suivantes :

- Permettre un tri alphabétique des demandes
- Recevoir une notification lorsqu'une demande est ajoutée ou partagée dans un espace de travail spécifique
- Exporter les groupes de champs personnalisés au format Excel

Le dernier montant de CHF 8'000 concerne la mise en place d'une timbreuse pour le suivi des heures de travail au sein de la Rose d'automne. Ce montant concerne autant le travail de mise en place, l'achat de la timbreuse, que l'achat de licences supplémentaires auprès de notre fournisseur de gestion du temps « Polypoint »

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts liés à l'informatique.

### 3.3 Etudes et établissement d'un devis pour la rénovation et l'agrandissement du HMS et de la centrale d'ambulances CHF 3'100'000

Le 7 décembre 2017, l'assemblée de délégués a validé un montant de CHF 430'000 permettant de mettre en place un mandat d'étude parallèle pour définir un projet de rénovation et d'agrandissement du HMS et de la centrale d'ambulance.

Avant de lancer le MEP, le comité a analysé les différentes possibilités liées à l'achat de la Rose d'automne et la reprise de son activité au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Au total 4 choix possibles ont été analysés soit :

1. **Maintien des résidents sur 2 sites**
  - Sur le site du HMS : 110 résidents, la cuisine, la blanchisserie, le foyer de jour, le service des ambulances ainsi que l'administration du RSS
  - Sur le site de la Rose d'automne : une unité décentralisée avec 36 résidents.
  
2. **Centralisation sur le site du HMS de tous les résidents et décentralisation d'une partie des services dans le bâtiment de la Rose d'automne**
  - Sur le site du HMS : 146 résidents sur 4 étages, la cuisine ainsi que le service des ambulances.
  - Sur le site de la Rose d'automne : l'administration du RSS en y intégrant en plus l'administration du service d'aide et de soins à domicile et une antenne, plus la blanchisserie et le foyer de jour.
  
3. **Centralisation de tous les services sur le site du HMS**
  - Sur le site du HMS : une nouvelle construction permettant d'accueillir sur 4 étages, 140 résidents, la cuisine, la blanchisserie, le foyer de jour, le service des ambulances ainsi que l'administration du RSS.
  
4. **Centralisation de tous les résidents sur le site du HMS et achat d'une parcelle en face du HMS pour y loger différents services**
  - Sur le site du HMS : 146 résidents sur 4 étages, la cuisine et la blanchisserie
  - Sur la parcelle en face du HMS : l'administration du RSS en y intégrant en plus l'administration du service d'aide et de soins à domicile et une antenne, les ambulances

Après analyse des paramètres organisationnels et financiers, l'option 3, soit la centralisation de tous les services sur le site du HMS, a été choisie.

Sur cette base, un mandat d'étude a été lancé en 3 étapes :

1<sup>ère</sup> Etape

7 septembre 2018 publication de l'appel à candidatures  
25 octobre remise de 12 dossiers de candidatures  
16 novembre 2018 délibération du jury et choix de 6 candidats

2<sup>ème</sup> Etape

5 avril 2019 rendu intermédiaire des 6 projets et auditions  
Choix de 2 projets  
12 juillet 2019 rendu final et demande aux 2 projets des adaptations pour un jugement définitif en septembre 2019

3<sup>ème</sup> Etape

26 septembre choix du projet

Le jury présidé par M. Bernard Zurbuchen de Lausanne, avec des membres professionnels (architectes) et non professionnel (maître de l'ouvrage) a voté à l'unanimité pour le projet « Belvédèreagain » du bureau d'architecte Bögli et Kramp à Fribourg.

Le montant demandé a pour but l'étude du projet dans sa phase 3 selon les normes SIA ainsi que d'effectuer l'appel d'offres partiel à 60 % permettant ainsi de définir un devis définitif à +/- 10 % et d'élaborer un message permettant une votation de l'assemblée des délégués à l'automne 2020. Les montants se répartissent de la manière suivante :

	Honoraires totaux	HMS	Partie d'ouvrage SAS
Etude de projet	2'140'000	1'910'000	230'000
Appel d'offre partiel	730'000	650'000	80'000
<b>Total HT</b>	<b>2'870'000</b>	<b>2'560'000</b>	<b>310'000</b>
TVA	220'990	197'120	23'870
<b>Total</b>	<b>3'090'990</b>	<b>2'757'120</b>	<b>333'870</b>

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès la fin des travaux d'agrandissement et de rénovation estimés à fin 2024. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 3 %. **Ce montant sera financé par le biais de la rubrique CODEMS.**

### 3.4 Achat d'un véhicule électrique pour le SASDS CHF 40'000

Le parc véhicules du SASDS est composé à ce jour de 9 voitures et de 11 vélos électriques. Le RSS privilégie les transports en commun et l'emploi des vélos électriques. Cependant, l'éloignement entre les patients, notamment dans les antennes de Marly et Neyruz, fait que nous sommes obligés d'utiliser des voitures de services.

Un des véhicules du SASDS immatriculé en 2013 doit être remplacé.

L'équipe de direction vous propose d'acheter un deuxième véhicule électrique pour l'antenne de Marly. Les nouveaux locaux de l'antenne 2 sont équipés pour accueillir un tel véhicule. Nous souhaitons que ce véhicule soit aux couleurs du service d'aide et de soins à domicile du district de la Sarine. Nous souhaitons également y faire une mention que le RSS roule de manière écologique.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts des véhicules.

### 3.5 Achat de linge plat pour la Rose d'Automne CHF 30'000

Le linge plat utilisé par le Foyer de la Rose d'Automne était loué auprès d'une société privée qui s'occupait également de l'entretien de ce dernier. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le linge plat sera nettoyé et entretenu par le personnel d'intendance du HMS. De ce fait, le contrat avec cette société a été résilié et nous nous retrouvons dans l'obligation d'acheter la totalité du linge plat pour la Rose d'Automne.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %.

### 3.6 Remplacement et complément matériel de cuisine de la RdA CHF 33'000

Les repas pour le Foyer de la Rose d'Automne sont livrés par une société privée. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la cuisine du HMS livrera les repas à l'unité de la Rose d'Automne, ce qui entraînera des économies importantes. Le Foyer de la Rose d'Automne est équipé d'installations de cuisine sommaires et/ou défectueuses. Malgré le fait que les repas seront préparés dans les locaux du HMS, un équipement minimal doit être fonctionnel dans le bâtiment de la Rose d'Automne.

Nous devons également acheter du matériel pour le transport entre la cuisine du HMS et celle de la Rose d'Automne. L'équipement à acheter est le suivant :

- Four steamer
- Frigo GN professionnel
- Friteuse de table
- Thermos de transport
- Chariots de transport
- Bacs GN avec couvercles étanches pour transport
- Cellule de refroidissement

Du matériel existant doit être adapté et/ou réparé :

- Hotte d'aspiration
- Four
- Chauffe-assiettes

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. **Ce montant sera financé par le biais de la rubrique CODEMS.**

### 3.7 Vêtements de travail pour le personnel de la Rose d'Automne CHF 13'000

Les vêtements de travail utilisés par le Foyer de la Rose d'Automne étaient loués auprès d'une société privée qui s'occupait également de l'entretien de ces derniers. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les vêtements des employés seront nettoyés et entretenus par le personnel d'intendance du HMS. De ce fait, le contrat avec cette société a été résilié et nous nous retrouvons dans l'obligation de leur racheter les vêtements confectionnés spécialement pour le personnel de la Rose d'Automne.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %.

### 3.8 Remplacement matériel d'intubation (5 pièces) pour le SAS CHF 60'000

L'intubation endo-trachéale dans les cas d'arrêts cardio-respiratoires permet de répondre aux normes internationales de réanimations, et, est une réelle plus-value pour la sécurité du patient. Elle garantit une ventilation de qualité et permet d'accéder plus rapidement en salle de cathétérisme.

Depuis 2017, cette pratique a été introduite dans le Service d'ambulance de la Sarine. Le matériel qui avait été choisi se composait d'une pièce de base avec un écran, puis d'une seconde pièce à usage unique (à jeter après utilisation). Seulement une année après l'achat de ce matériel, la partie à usage unique ne se fabriquait plus et rendait notre matériel inutilisable.

Ce matériel ne nous permettait pas non plus de faire d'enregistrement vidéo du geste effectué qui est utile en cas de problème et en terme de formation continue (évaluation des performances, compétences).

La restructuration du service avec la recertification IAS nous demande d'être plus précis, objectifs, et garantir une traçabilité dans les actions que nous entreprenons.

Le choix du C-MAC® est le résultat d'une étude comparative de trois produits. Sur les trois disponibles, seuls deux proposaient la vidéo. Sur ces deux appareils avec vidéo, seul le C-MAC® est entièrement réutilisable (ne nécessite pas de consommables car les deux parties qui les composent sont réutilisables).

C'est un avantage majeur car il n'y a pas de gestion de stock, ni d'achat continu des consommables et surtout, nous garantit de ne pas retomber dans la même situation avec un produit inutilisable qu'il faudrait à nouveau remplacer. Ce choix de produit plus cher à l'implémentation se montre moins coûteux à moyen terme, sans prendre en compte tous les

surcoûts indirects liés à un nouveau changement de matériel (formation des collaborateurs, modification des procédures, intégration dans notre équipement avec des nouveaux sacs).

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

### 3.9 Remplacement de 2 appareils de massage cardiaque pour le SAS CHF 38'500

Les LUCAS sont des appareils d'aide aux massages cardiaques. Ces derniers assurent un rythme de massage cardiaque mécanique lors de réanimation cardio-respiratoire. Un massage manuel par des intervenants humains perd de son efficacité après 2 minutes si le masseur n'est pas remplacé.

Les équipages d'ambulances sont constitués de 2 ambulanciers dans tous les cas. Une réanimation peut durer plus de 40 minutes et nécessiter un transport sous massage cardiaque dans certains cas (femmes enceintes / enfants / intoxication à certaines substances / hypothermie en dessous de 32° / ...).

Ces derniers nous permettent d'assurer un massage de qualité inégalé assurant les chances maximales de survie pour le patient concerné.

Ils permettent également une sécurité obligatoire durant le transport en ambulance qui ne peut être assurée à un ambulancier obligé d'effectuer des compressions thoraciques debout dans un véhicule en mouvement.

Ils apportent une ergonomie et une diminution des contraintes physiques imposés aux intervenants dans les situations exigües ou difficiles.

A ce jour, seul 4 des 5 véhicules en sont équipés et les appareils sont âgés de plus de 5 ans. Le renouvellement de ces derniers doit commencer afin d'éviter une indisponibilité soudaine due à une panne ou une casse, inhérente à l'âge de ces derniers. Tous les véhicules seront ainsi équipés et le premier appareil changé sera utilisé comme appareil de réserve et de formation.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

### 3.10 Achat de 5 pousse-seringues pour le SAS CHF 17'000

Depuis quelques années l'AHA recommande l'administration de médicaments pour des problèmes cardiaques par voie intraveineuse en continu, alors qu'auparavant, cela se faisait par bolus.

Dans un premier temps, nous mettions ces médicaments dans une perfusion, et comptions le nombre de gouttes par minute à dispenser. Cette méthode s'est révélée très dangereuse et imprécise, ce qui est inacceptable en terme de sécurité et de respect des normes.

Dans un second temps, nous avons utilisé le Dial-A-Flow. Nous sommes arrivés au même constat qu'avec la perfusion en goutte par minute.

Le seul moyen d'être précis dans le dosage des médicaments, sécuritaire, et pour respecter les normes, est d'utiliser un dispositif électrique (pousse-seringue).

Le service d'ambulances de Morat est aussi arrivé à ce même constat, et a déjà, depuis quelques années, un pousse-seringue dans leurs ambulances.

Le choix du pousse-seringue B.Braun nous a paru évident. Il est utilisé dans tous les HFR et hôpitaux universitaires environnants. De plus, nous pouvons bénéficier de la bibliothèque (pré-programmation des pousse-seringues pour le dosage et type d'administration des médicaments), ce qui réduit les coûts et harmonise nos pratiques avec les hôpitaux de destinations de nos patients.

L'achat de cinq pousse-seringues B-Braun permettra d'équiper tous les véhicules de service d'un appareil.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

### 3.11 Achat d'un moniteur pour le MESA 62 pour le SAS CHF 14'200

Le Mercedes MESA 62 mis en fonction en 2019, assure des missions très polyvalentes. Ce dernier est utilisé, en outre, pour la suppléance d'équipage manquant de type maladie, afin d'assurer une couverture interventionnelle dans l'attente d'un remplacement. Ce rôle de premier répondant nécessite un matériel professionnel de monitoring permettant à l'ambulancier d'assurer tous les soins d'urgences nécessaires dans l'attente d'une ambulance disponible pouvant venir d'un district voisin (tension / saturation / ECG / Défibrillation manuelle / Télémétrie en cardiologie / Pace maker externe / Cardioversion électrique.)

Le matériel utilisé doit, en plus d'être professionnel et performant, être léger et petit afin d'être mobilisé par une seule personne.

Un seul constructeur permet de réunir tous ces critères sans devoir prendre le même matériel que celui utilisé dans les ambulances, à savoir le Corpuls C3 d'un montant de 25'000.- pièce.

Le Bexen 500 EMS réunit tous les critères exigés et divise en deux la facture des moniteurs utilisés en ambulance. Si ce dernier ne rivalise pas en performance avec les Corpuls C3, il assure toutefois des performances suffisantes aux intervenants afin d'assurer des soins de haute qualité indispensables dans le domaine des soins pré-hospitaliers d'urgences.

Le Bexen 500 EMS coûte 14'200.- TTC et livré avec station de charge véhicule et pochette de protection / transport.



Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2021. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 %.

## 4 Conclusions

Le Comité de direction du Réseau santé de la Sarine propose à l'Assemblée des délégués, au vu de ce qui précède, d'accepter le budget de fonctionnement et les crédits d'investissements suivants :

0200.5200.10	Projet concept communal pour les personnes âgées (seconde étape)	CHF 40 000
0222.5200.14	Investissement Software pour le RSS	CHF 60 000
0225.5040.12	Etudes et établissement d'un devis pour la rénovation et l'agrandissement du HMS et de la centrale d'ambulances	CHF 3 100 000
0225.5060.28	Achat d'un véhicule électrique pour le SASDS	CHF 40 000
4151.5060.21	Achat de linge plat pour la Rose d'Automne	CHF 30 000
4151.5060.22	Remplacement et complément du matériel de cuisine de la Rose d'Automne	CHF 33 000
4151.5060.23	Vêtements de travail pour le personnel de la Rose d'Automne	CHF 13 000
4220.5060.24	Remplacement du matériel d'intubation (5 pièces) pour le SAS	CHF 60 000
4220.5060.25	Remplacement de 2 appareils de massage cardiaque pour le SAS	CHF 38 500
4220.5060.26	Achat de 5 pousse-seringues pour le SAS	CHF 17 000
4220.5060.27	Achat d'un moniteur pour le MESA 62	CHF 14 200
		<b>CHF 3 445 700</b>

L'assemblée des délégués du 25 septembre 2019 a approuvé la dépense de CHF 4'205'000 comprenant :

- Un montant de CHF 4'175'000 pour la conclusion du contrat de transfert de patrimoine entre le RSS et la fondation Rose d'Automne ayant pour objet la reprise des actifs du Foyer de la Rose d'Automne au 1er janvier 2020 par le RSS.
- Un montant de CHF 30'000 pour des frais liés aux différentes analyses et transactions en lien avec la conclusion du contrat de transfert de patrimoine susmentionné. Ce montant sera précisé à la réception de l'ensemble des factures y afférent.

0225.5040.11	Achat du bâtiment de la Rose d'Automne	CHF 4 205 000
--------------	--	---------------